



COMMUNIQUÉ

16 MAI 2005

Les centrales se croient-elles au-dessus du bien commun et de l'Assemblée nationale?

Suite à l'adoption, par l'Assemblée nationale, le 20 avril 2005, d'une résolution de principe accordant aux retraités des secteurs public et parapublic de désigner seuls leurs représentants sur le comité du RREGOP et du dépôt du projet de loi 391, le 3 mai dernier, par l'ADQ, concrétisant cette résolution, le vice-président de la CSN, Louis Roy a déclaré:

« Les syndicats tiennent à prévenir Mario Dumont et les députés de l'Assemblée nationale qu'ils n'ont pas à venir mettre leur nez dans les affaires du comité de retraite du RREGOP, qui appartient exclusivement aux parties négociantes, c'est-à-dire aux syndicats et au gouvernement. »

Face à cette déclaration, Rodrigue Dubé, président de la CPIR s'est déclaré estomaqué de l'arrogance manifestée par l'attitude irresponsable du vice-président de la CSN. Le président de la CPIR indigné ajouta : « *Il nie aux retraités le droit de gérer leurs biens, c'est le retour à l'époque féodale, le seigneur qui décide ce qui est bon pour ses sujets.* »

Rodrigue Dubé enchaîna : « *Si les centrales syndicales s'étaient comportées de façon responsable, peut-être que nous n'en serions pas là aujourd'hui.* »

La CPIR informe monsieur Roy qu'il y a une différence entre le principe de la représentation et celui du coût d'une demande négociable. Le président Dubé insiste : « *Vous ne pourrez éviter que les retraités s'affranchissent de la tutelle des centrales. Les centrales ont abusé de leur pouvoir et elles se sont comportées comme si tout leur appartenait lors des dernières négociations. Le remède à cet abus passe d'abord par l'adoption du projet de loi 391. N'empruntez pas des chiffres comme épouvantail. Le niveau de notre demande n'est en aucune façon lié au principe de la représentation.* »

La CPIR affirme que monsieur Roy, de la CSN, ne fait pas que s'objecter à la présence des retraités à la table du comité de retraite, en plus, il utilise des tactiques de diversion et de peur. Il fait référence à la possibilité que les cotisations des participants actifs passent à 13,5% et que le coût d'opération de la pleine indexation s'établissent à 8 milliards de dollars.

Rodrigue Dubé ne décolère pas. Il ajoute : « *Monsieur Roy, permettez aux retraités d'être présents sur le comité de retraite, n'employez pas de tactiques patronales pour justifier votre refus. Nous avons de la mémoire, nous nous souvenons que vous vous êtes alliés au conseil du patronat pour tenter de bloquer la loi 195 qui accorde un début de protection aux retraités des secteurs privé et parapublic qui sont couverts par des régimes complémentaires de retraite. Votre alliance contre nature n'a pas empêché l'Assemblée nationale de passer outre à vos menaces. Nous nous rappelons aussi votre alliance avec la partie patronale dans la cause des retraités de la Singer* »

Le gouvernement doit avoir le courage de vous affronter sur cette question. Vous avez abusé du pouvoir qui vous avait été confié. Il faut maintenant un remède efficace pour contrer vos abus.

La loi du RREGOP dans sa rédaction reconnaît, depuis ses origines en 1973, l'intérêt juridique des retraités dans le fonds de retraite. Le législateur avait confié aux centrales la responsabilité de recommander une personne parmi les retraités pour siéger sur le comité de retraite.

Vous avez agi de façon irresponsable lors des dernières négociations des secteurs public et parapublic.

Rappelons les faits : En 1997, il y avait 4 milliards de surplus dans la caisse de retraite des employés de l'État. Les centrales syndicales et le gouvernement se sont entendus pour utiliser cet argent en réduisant anormalement de 2,6% les cotisations des employés en utilisant les surplus accumulés, surplus dont la moitié appartenait aux retraités.

La part des retraités dans ces surplus est une évidence reconnue, même par l'actuelle ministre responsable du Conseil du Trésor, madame Jérôme-Forget. Seul le montant exact reste à confirmer.

Pour comprendre, relisons ce qui s'est dit à l'Assemblée nationale le 11 mai 2005.

Monsieur Mario Dumont, à l'Assemblée nationale, a demandé au gouvernement: "Et, si oui, pourquoi ne pas se mettre ensemble au travail, dès cette session, et s'assurer que cet engagement soit respecté et que les retraités seront représentés avant même la fin des négociations dans le secteur public, qui les inquiètent, pour avoir été victimes d'un hold-up dans le passé?" Extrait du journal des débats de l'Assemblée nationale, 11 mai 2005

La réponse de madame Forget a été: "Merci, M. le Président. Je trouve que les mots du député avec un «hold-up»... C'est clair, M. le Président, que les retraités se sont vu enlever une réserve dans le fonds de retraite, des sommes importantes, près de 1 milliard de dollars et, par conséquent, ils sont inquiets, quand on touche à leur fonds de retraite et, à cet égard-là, c'est exact." Extrait du journal des débats de l'Assemblée nationale, 11 mai 2005

Rodrigue Dubé, après qu'il eut pris connaissance des propos, tenus à l'Assemblée nationale, le mercredi 11 mai 2005, a eu la réaction suivante: « *Depuis deux ans, nous parlons du "hold up" de 2 milliards de dollars (la moitié des 4 milliards de dollars des surplus actuariels de 1997) dont furent victimes les retraités en 1997 et 2000. La seule différence entre madame Jérôme-Forget et nous, ce n'est plus de savoir si le crime a eu lieu mais quel fut le montant subtilisé. Ce vol a pu avoir lieu parce que nous n'avions pas de gardiens autonomes à la porte de la banque.* »

Le président de la CPIR conclut: « *L'expérience nous apprend qu'une seule personne ne suffit pas pour sauvegarder les avoirs des retraités d'autant plus que cette personne est sous la tutelle des centrales syndicales de par le choix qu'elles en font. Le processus de nomination empêche cette personne d'agir en toute indépendance.* »